Instituut van de Bedrijfsrevisoren
Institut des Réviseurs d'Entreprises

Koninklijk Instituut - Institut royal

COMMUNIQUE

Le Président

Correspondant	Notre référence	Votre référence	Date
sg@ibr-ire.be	MB		07-08-2013

Chère Consœur,
Cher Confrère,

<u>Concerne</u> : Le Ministre des Finances reçoit la profession pour une « Tax-cification durable » bien comprise

En date du 15 juillet 2013, l'IRE a été reçu par le Cabinet du Ministre des Finances et, à cette occasion, a pu faire part des défis rencontrés par la profession.

Par la suite, le 19 juillet dernier le Ministre des Finances Koen Geens lui-même nous a fait l'honneur d'un échange de vues au cours duquel il nous a présenté son nouveau projet **« Vers une Tax-cification durable »** en nous invitant à rejoindre une plateforme de concertation à créer ayant pour but de restaurer la confiance entre l'administration et les entreprises.

Les Présidents et Vice-Présidents des trois Instituts (IRE – IEC - IPCF), accompagnés de leurs directeurs et secrétaires généraux, ainsi que de représentants de plusieurs organisations professionnelles, comme la FEB, la FVIB (UNIZO), l'UCM et SNI ont saisi cette opportunité pour débattre avec le Ministre et les hauts représentants de son administration d'une série de questions d'intérêt commun, mettant ainsi sur la table plusieurs points d'actions concrets.
Nous tenons déjà à vous communiquer que nos trois Instituts accueillent favorablement les points évoqués dans ce projet de la Tax-cification durable, y compris la mise en place de la plateforme de concertation que nous appelions de nos vœux depuis de nombreux mois. Nous en approuvons les principes fondateurs à savoir la reprise du dialogue et l'amélioration de la confiance entre l'administration, les entreprises et nos professions, ainsi que la construction d'une relation respectueuse dans l'intérêt de toutes les parties. Nos trois Instituts s'engagent à contribuer de manière franche et professionnelle à la réussite de ce projet.

Nous allons communiquer dans les prochaines semaines au Ministre des Finances les accents que nous souhaiterions mettre en avant lors de la

Bld E. Jacqmainlaan 135/1
B-1000 Bruxelles/Brussel
TEL.: 02 512 51 36
FAX: 02 512 78 86
e-mail: info@ibr-ire.be
Bank/Banque:
IBAN: BE 11 0000 0392 3648
BIC: BPOTBEB1

Créé par la loi du 22 juillet 1953
Opgericht bij wet van 22 juli 1953

création de cette plateforme de concertation ainsi que les thèmes qui devraient y être abordés en priorité.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de cet important projet pour nos professions.

Je vous prie d'agréer, Chère Consoeur, Cher Confrère, l'expression de mes sentiments les plus confraternels.

Daniel Kroes
Président